Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20261112-2026_063-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusées : Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX

Date de convocation : le 4 novembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Avis sur le projet de pacte de gouvernance de REDON Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-11-2 relatif au pacte de gouvernance ;
Vu la délibération de REDON Agglomération n°CC_2026_178 en date du 10 octobre 2026 ayant pour objet l'arrêt du projet de pacte de gouvernance ;
Vu le courriel de M. le Président de REDON Agglomération en date du 20 octobre 2026 demandant à la commune de délibérer pour avis le projet de pacte de gouvernance ;
Vu le pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;
Considérant que les communes membres disposent d'un délai de deux mois pour émettre leur avis sur ce projet ;
Considérant l'intérêt de définir les relations entre l'EPCI et ses communes membres, d'organiser la conférence des maires, de préciser les modalités de fonctionnement des instances et de renforcer la coopération territoriale ;
M. le Maire donne la parole à Mme Sandrine GAUDIN qui expose au Conseil municipal les termes du projet de pacte de gouvernance soumis à l'avis de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de REDON Agglomération ;
  Votes : 11 votes pour et 2 abstentions
- FORMULE LES OBSERVATIONS SUIVANTES :
  - Le Conseil municipal soutient la demande de conserver toutes les commissions thématiques ouvertes à tous les élus, y compris les commissions qui ont un conseil d'exploitation (Eau Assainissement et Déchets).
- CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Président de REDON Agglomération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr